

SÉANCE DU 25 JUIN 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt cinq juin à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 juin s'est assemblé à la mairie de Balzac, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COURARI Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

COURARI/BUJON/LIEGE-TALON/MAILLOCHAUD/MARTIN/MIRAULT/THABAUD/COURLIT
DENZLER/PENICHON/LAVAUD

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Monsieur MONDIN a donné pouvoir à Monsieur BUJON
Monsieur MENOIRE a donné pouvoir à Monsieur MARTIN
Monsieur MOITEAUX a donné pouvoir à Madame DENZLER
Madame ALLOY,

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur COURLIT

LIGNE DE TRÉSORERIE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur BUJON, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie du Crédit Agricole Charente Périgord, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Balzac décide de contracter auprès du Crédit Agricole Charente Périgord une ouverture de crédit ci-après dénommée «ligne de trésorerie» d'un montant maximum de 100 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

- Montant : 100 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt applicable Marge de 1,70 + Euribor moyen 3 mois : variable en fonction de la moyenne des EURIBOR des 3 mois précédents flooré à 0%
- Intérêts : un arrêté est établi à la fin de chaque mois, celui-ci indique le montant des intérêts dûs sur le mois M-1, calculés au prorata des sommes utilisées et de la durée courue
- Tirage minimum : 1 000,00 euros
- Commission d'engagement : 300,00 euros
- Autres frais : Néant

Article-2

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Charente Périgord.

Article-3

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

CIMETIÈRE

1. Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs des concessions du columbarium ont été votés lors de la séance du 12 septembre 2011 (case 2 places : 170 euros et case 4 places : 340 euros). Monsieur le Maire propose de voter les tarifs des concessions du cimetière et du columbarium. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide de fixer les tarifs suivants :
 - concession temporaire (30 ans) : 30 euros le mètre carré
 - concession temporaire (50 ans) : 60 euros le mètre carré
 - concessions du columbarium (30 ans) : 170 euros la case 2 places
 - concessions du columbarium (30 ans) : 340 euros la case 4 places
2. Monsieur CREMOUX et Madame DELABALLE, héritiers de Monsieur et Madame CREMOUX, souhaitent rétrocéder la case n°7 du columbarium. Cependant, la rétrocession d'une concession funéraire ne pouvant être effectuée que par le titulaire de la concession et non par ses héritiers (cf. réponse ministérielle n°57159 du 12/07/2005, JOAN), Monsieur BUJON informe le conseil que la commune est dans l'obligation de refuser cette demande.

JOBS D'ÉTÉ

Madame MAILLOCHAUD informe l'assemblée que cette année encore, l'opération «jobs d'été» est reconduite. Quatorze jeunes (de 16 à 20 ans) pourront être pris, durant les deux mois d'été. Ils effectueront 35 heures chacun, soit une semaine de travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve cette initiative.

PRIX DE LA GARDERIE

Madame MAILLOCHAUD informe l'assemblée qu'il y a lieu de réviser les prix de la garderie et propose de réévaluer:

- le prix de la garderie du matin : de 0,95 € à 1,00€
- le prix de la garderie du matin pour les enfants extérieurs au RPI : de 1,15 € à 1,20€
- le prix de la garderie du soir : de 1,15 € à 1,20€
- le prix de la garderie du soir pour les enfants extérieurs au RPI : 1,35 € à 1,40€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal accepte les propositions ci-dessus et décide d'appliquer les nouveaux tarifs à partir du 1er septembre 2018.

PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire le contrat de Madame Marina PEUREUX du 31 août 2018 au 6 juillet 2019 inclus.

EMPRUNT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la réalisation auprès de la BANQUE POSTALE d'un prêt relais destiné à financer la TVA des travaux d'aménagement de la route de Vars et de la Place de la Liberté.

Ce prêt relais aura les caractéristiques suivantes :

- montant : **90 000 €**
- durée de totale de **2 ans** à compter de la date de versement des fonds,
- taux d'intérêt fixe de **0,35 %**,
- base de calcul des intérêts 30/360,
- paiement trimestriel des intérêts,
- remboursement du capital in fine,
- commission d'engagement : **100 €** payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat,
- remboursement anticipé est autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

CABINET MÉDICAL

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Catalin MORARU souhaite acquérir le cabinet médical qu'il loue actuellement à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte le principe de vendre le cabinet médical à Monsieur MORARU.

CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

Dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes, Monsieur le Maire propose qu'une commission municipale soit créée.

Cette commission sera composée de tous les membres du conseil municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de la mise en sécurité du carrefour entre la route de la Tête des Prés (VC4) et la route de Vindelle (RD406), Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- le Conseil Départemental de la Charente achèterait le terrain nécessaire à l'aménagement,
- la commune de Balzac serait maître d'ouvrage des travaux,
- la commune pourrait bénéficier d'une subvention «Amende de police» pour l'année 2019,
- à la fin des travaux, le terrain serait rétrocédé à la commune, à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- approuve l'acquisition par le Département et la rétrocession à titre gratuit,
- donne son accord pour que la Commune soit maître d'ouvrage de cet aménagement,
- autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour demander une subvention au titre de l'Amende de Police 2019,
- approuve le plan de financement ci-dessous

ORIGINE (préciser la nature)	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	%	MONTANT SUBVENTION ESCOMPTEE
Conseil Général (subvention amendes de police)	54 000,00	22,22%	12 000,00
Autofinancement : fonds propres			42 000,00
TOTAL			54 000,00

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour le projet de remplacement de la chaudière au fuel par une chaudière automatique à granulés bois, la commune peut bénéficier d'une subvention FEDER-FSE au titre de la priorité d'investissement favorisant la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables (Axe 4 OT.4IP (a)).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour demander cette subvention
- approuve le plan de financement ci-dessous

ORIGINE (préciser la nature)	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	%	MONTANT SUBVENTION ESCOMPTEE
FEDER-FSE	43 000,00	27,91%	12 000,00
Autofinancement : fonds propres			31 000,00
TOTAL			43 000,00

SUBVENTION CCAS

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2018, il a été approuvé une subvention d'un montant de 3 000 euros (trois mille euros) à la section du centre d'action sociale de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 3 000 euros à la section du centre d'action sociale de la commune pour son exercice 2018
- **D'IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget : chapitre 65 - compte 657362

QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre des travaux d'aménagement de la garderie de l'école qui se dérouleront pendant les vacances scolaires de cet été, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que le centre de loisirs des 3-5 ans se fera dans la classe de petite section. Le déménagement de la classe sera réalisé, par les élus et le personnel des ASBAMAVIS, le samedi 7 juillet 2018
- Madame MAILLOCHAUD informe le conseil qu'une famille de Balzac souhaite inscrire ses deux enfants dès la rentrée de septembre 2018 (ils auront 3 ans en mars 2019). La demande est rejetée.
- Monsieur BUJON informe l'assemblée que la porte de garage de la supérette est cassée. La réparation ou le remplacement de cette porte devrait être à la charge de la gérante puisque le bail commercial stipule que le « Preneur » aura à sa charge les réfections et remplacements des devantures, vitrines, glaces et vitres, volets ou rideaux de fermeture.
- Madame LIEGE-TALON demande que le conseil se positionne sur une date pour un spectacle de chansons de BARBARA. Une option est prise pour les dates suivantes : 20-21 janvier 2019, 26-27 janvier 2019 ou 2-3 février 2019. A voir avec la disponibilité de la salle des fêtes.
- Le permis de construire de l'ostéopathe est accepté.
- Achat de la propriété CLOSSET : la signature est prévue pour septembre 2018.
- Points abordés à la commission travaux du 7 juin 2018 :
 - Emplois aidés : la commission souhaite pérenniser les deux emplois,
 - Terrain de tennis : les travaux débuteront en juillet 2018,
 - Amélioration mécanique de la chaussée : les travaux ont été reportés après le triathlon,
 - Travaux Coursac : ils doivent débuter en septembre 2018 par la suppression d'un des deux réseaux d'eau potable et la mise en place d'un réseau d'eaux pluviales. Le trottoir nouvellement créé sera collé par un bi-couche et séparé de la voie de circulation par des poteaux bois.
 - La commune a obtenu une subvention FDAC de 5 722,95 euros pour des travaux d'entretien des chemins du Peux de Saint Amand et des Bouchauds.
 - RD737 : les travaux d'aménagement de la route de Vars et de la Place de la Liberté débuteront en septembre 2018. Les trottoirs en enrobé ne pourront se faire qu'après l'enlèvement des poteaux par le SDEG16 (prévu en octobre),
 - Voie douce : le chantier reprendra lorsque le terrain situé dans les bois sera moins humide.
- Les travaux d'aménagement du lotissement situé à coté du Frétilier vont bientôt commencer.